

NOUVEAU
COMMENTAIRE
SUR
L'ORDONNANCE
DE LA
MARINE,

Du mois d'Août 1681.

Par M. *** , Avocat en Parlement.

*Augmentée des Ordonnances, Décrets, Lois;
Règlements, Arrêtés et Traités de paix du
Gouvernement, jusqu'en Septembre (1802)
an X.*

TOME TROISIÈME.



A PARIS,
Chez BOSSANGE, MASSON et BESSON, Imprimeurs-
Libraires, rue de Tournon.

A MARSEILLE,
Chez JEAN MOSSY, Imprimeur-Éditeur, et Libraire
à la Canebière.

1803. An XI.

T A B L E

Des Édits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts du Conseil d'État du Roi, Règlements, Décrets, Lois, Arrêtés du Gouvernement, et Traités de Paix et de Commerce, contenus, par ordre alphabétique de matières, dans ces trois Volumes.

Amiral.

1669. Novembre. Édit du Roi, portant rétablissement de la charge d'Amiral, et le Règlement qui est à la suite. Tome Ier.

1776. 19 Novembre. Ordonnance du Roi, portant Règlement sur le Pavillon et marque de commandement que les vaisseaux porteront à la mer. T. I. Page 47
11

Amirauté.

1770. 10 Janvier. Lettres - Patentes du Roi, portant Règlement pour les droits et salaires des Officiers des Sièges de l'Amirauté. T. II. 483

1789. 16 Janvier. Arrêt du Conseil d'Etat, concernant les droits des Officiers des Amirautés. T. III. 59

TABLE

Ancrage.

1745. 4 Mai. Arrêt du Conseil du Roi, portant nouveau Règlement pour le droit d'ancre appartenant à M. l'Amiral. T. I. 50

I.

Armemens en course.

An 10. 18 Brumaire. Arrêté qui prohibe les armemens en course. T. III. 368

Assurances.

1732. 12 Aout. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant le contrôle des contrats et polices d'assurances. T. II. 87
1779. 17 Aout. Déclaration du Roi, concernant le assurances. T. III. 22

Bâtimens et Navires.

1772. 21 Février. Lettres-Patentes du Roi, concernant les navires en relâche dans les ports. T. I. 424
1778. 28 Juin. Arrêt concernant les bâtimens Anglais détenus dans les ports du Royaume, en vertu des ordres de Sa Majesté. T. II. 199
1791. 4 Mars. Décret qui prohibe la vente dans le Royaume des navires de constructions étrangères. T. III. 82
1791. 22 Juin. Décret relatif aux armemens des vaisseaux destinés pour les Isles et Colonies Françaises. T. III. 93
1793. 29 Mars. Décret concernant les bâtimens des Etats-Unis et ceux des Nations

DES EDITS, etc. v
avec lesquelles la République n'est point en guerre. T. III. 147

1793. 21 Septembre. Décret relatif aux congés des bâtimens sous pavillon Français. T. III. 518

An 2. 18 Vendémiaire. Décret qui déclare les bâtimens ennemis enlevés par des Français prisonniers, de bonne prise. T. III. 149

An 2. 16 Pluviôse. Décret qui établit un Institut à bord de Vaisseaux de la République. T. III. 154

An 7. 27 Thermidor. Arrêté du Directoire-Exécutif, qui prescrit des mesures pour le sauvetage des bâtimens naufragés. T. III. 307

An 8. 29 Frimaire. Arrêté des Consuls, qui remet en vigueur le Règlement du 26 Juillet 1778., concernant la navigation des bâtimens neutres en temps de guerre. T. III. 310

An 9. 17 Floréal. Arrêté relatif au sauvetage des bâtimens naufragés. T. III. 392

An 10. 7 Germinal. Arrêté qui exempte de droits le bâtimens Français à l'entrée de la rivière du Sénégal. T. III. 455

Bleds, Farines et Grains.

1775. 12 Octobre. Arrêt portant Règlement pour le transport des bleds, farines et autres grains d'un port à un autre port de France, et qui attribue la connaissance des contraventions à MM. les Intendants des Provinces. T. II. 525

Bourses du Commerce.

An 10. 27 Prairial. Arrêté, concernant les Bourses de commerce. T. III. 484

Bureau des Classes.

1728. 26 Mai. Règlement au sujet des Classes. T. II. 10

Bureau des Longitudes.

An 3. 7 Messidor. Loi relative à la formation d'un Bureau de Longitudes. T. III. 193

Cabotage (grand et petit).

1740. 18 Octobre. Ordonnance du Roi, concernant les distinctions entre voyages de long cours et navigation au petit cabotage. T. I. 241

Calcats de Marseille.

1726. 23 Novembre. Réglemens pour les Calcats de Marseille. T. I. 393
1786. 20 Avril. Arrêt du Conseil, portant Règlement pour les Calcats de Marseille. T. I. 404

Capitaines et Officiers.

1723. 20 Octobre. Ordonnance du Roi, qui permet aux Capitaines de composer leurs équipages d'un tiers de matelots étrangers. T. I. 250
1725. 15 Août. Règlement concernant les for-

DES EDITS, etc. vij
malinés à observer pour être Capitaines, Patrons, etc. T. I. 237

1745. 25 Mai. Ordonnance du Roi, sur ce qui doit être observé par les Capitaines des Vaisseaux Marchands, vis-à-vis des Vaisseaux du Roi, etc. T. I. 319

1696. 17 Mars. Ordonnance du Roi, portant défenses aux Capitaines commandant les Vaisseaux de Sa Majesté, et aux Corsaires Français, de tirer le coup de semonce, sous autre pavillon que sous celui de France. T. II. 209

1790. 6 Juillet. Décret relatif au service des Officiers de la Marine Marchande à bord des Vaisseaux de guerre. T. III. 64

An 10. 11 Thermidor. Arrêté relatif à l'admission aux examens prescrits pour être reçu Maître au petit cabotage. T. III. 507

Chirurgiens.

1717. 5 Juin. Règlement concernant les Chirurgiens navigans. T. I. 340

Colonies d'Amérique.

1698. 10 Août. Règlement pour le commerce de la navigation des Isles Françaises, T. I. 281

1717. Avril. Lettres-Patentes du Roi, portant Règlement pour le commerce des Colonies Françaises. T. I. 287

1721. 8 Avril. Ordonnance du Roi, qui défend de tirer des coups de canons dans les Rades des Colonies, excepté pour cause d'incommodité. T. I. 322

1745. 12 Juin. Ordonnance du Roi, concernant
a 4

T A B L E

viii nant les dètes de cargaison des navires aux Colonies Françaises. T. I. 215
 1784. 30 Août. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant le commerce étranger dans les Isles Françaises de l'Amérique. T. III. 508
 An 10. 30 Floréal. Loi relative à la Traite des Noirs et au régime des Colonies. T. III. 464
 An 10. 27 Prairial. Arrêté relatif aux places de passagers dans les navires expédiés pour les Isles et Colonies Françaises. T. III. 493
 An 10. 4 Messidor. Arrêté relatif à l'importation ou exportation des marchandises dans les Isles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie et Tabago. T. III. 474
 An 10. 3 Thermidor. Arrêté relatif à la perception des droits de Douane sur les denrées Coloniales. T. III. 501
 An 10. 7 Fructidor. Arrêté qui prescrit des formalités relatives à l'entrepôt des denrées coloniales. T. III. xxij

Commerce de l'Inde, du Levant, etc.

1790. 3 Avril. Décret sur la liberté du commerce de l'Inde. T. III. 63
 1791. 20 Juin. Décret portant Règlement pour le commerce Français au-delà du Cap de Bonne-Espérance. T. III. 84
 1791. 21 Juillet. Décret relatif au commerce des Echelles du Levant et de Barbarie. T. III. 104
 1791. 26 et 28 Juillet. Décret concernant les relations du commerce de Marseille avec le Royaume et l'étranger. T. III. 113
 An 2. 4 Germinal. Décret relatif au com-

DES EDITS, etc.
 ix
 ce Maritime et aux Douanes. T. III. 159
 An 10. 25 Frimaire. Arrêté relatif au commerce du Sénégal. T. III. 422

Compagnie d'Afrique.

An 10. 17 Floréal. Loi portant établissement d'une nouvelle Compagnie d'Afrique. T. III. 456

Compétence.

1750. 19 Avril. Arrêt qui maintient les Officiers de l'Amirauté dans le droit de connaître en première instance, et privativement à tous autres Juges, des cas dont la connaissance leur est attribuée par l'Ordonnance de la Marine de 1681. T. I. 66
 1728. 25 Mai. Arrêt portant Règlement au sujet des contestations entre l'Amirauté de France et les Fermiers généraux, sur la compétence le la contrebande et commerce prohibé. T. I. 74
 1728. 14 Septembre. Arrêt en interprétation de celui du 25 Mai, sur les contestations entre l'Amirauté et les Fermiers généraux, etc. T. I. 80

Conduite des gens de mer.

1743. 1. Août. Ordonnance du Roi, portant Règlement pour les frais de conduite des gens de mer. T. II. 20
Congés.
 2716. 1. Mars. Règlement sur les Congés. T. I. 180
 1723. 18 Octobre. Arrêt portant que les bâtimens de mer, employés pour la voiture
 a 5

re des sels, seront tenus de prendre des Congés des Amirautes, de faire leurs déclarations, de souffrir la visite. T. I. 189
1726. 24 Décembre. Déclaration du Roi, qui ordonne qu'il ne pourra être délivré des Congés de l'Amiral pour les vaisseaux construits ou achetés dans les pays étrangers. T. I. 190
1728. 18 Décembre. Déclaration du Roi, portant défenses aux Capitaines de congédier, dans les pays étrangers, aucuns matelots de leurs équipages. T. II. 13
1734. 19 Janvier. Arrêt qui interprète la Déclaration du Roi ci-dessus, et en ordonne l'exécution. T. II. 16

Consuls.

1686. 22 Décembre. Ordonnance du Roi, qui fait défenses à tous Consuls, de donner Congés, ni Passeports, etc. T. I. 177

Corsaires et Courses.

1778. 24 Juin. Déclaration, concernant la course sur les ennemis de l'Etat. T. II. 178
1780. 16 Janvier. Ordonnance du Roi concernant la course et les armemens des corsaires. T. III. 58
1780 16 Janvier. Arrêt du Conseil d'Etat, concernant les avances à payer aux équipages des corsaires. T. III. 65
An 3. 23 Thermidor. Loi qui permet à tout Français d'armer en course, et accorde amnistie aux déserteurs marins. T. III. 196

Courtiers de Marseille.

1778. 29 Mai. Règlement, en forme de Let-

DES EDITS, etc. xi
tres-Patentes, sur la police qui sera observée par les nouveaux Courtiers de Marseille dans leurs fonctions. T. I. 129

Désarmement aux Isles de l'Amérique.

1742. 19 Juillet. Ordonnance du Roi, concernant le désarmement aux Isles de l'Amérique. T. II. 18

Droit daubaine.

1778. 4 Août. Déclaration du Roi, concernant l'abolition du droit d'aubaine avec les Etats-Unis de l'Amérique et la France. T. III. 20

Foires.

1792. 18 Mai. Décret relatif à l'établissement chaque année, pendant le mois de Juillet, d'un Bureau de Douane à Beaucaire. T. III. 141

1792. 31 Mai. Décret relatif aux déclarations à faire par les Capitaines destinés pour la Foire de Beaucaire. T. III. 143

Franchises des Ports.

An 3 11 Nivôse. Loi qui supprime les Franchises des Ports de Dunkerque, de Marseille et Bayonne. T. III. 173

Fret.

1765. 25 Mars. Déclaration du Roi, concernant le droit de fret sur les Vaisseaux étrangers. T. I. 455

Gardes-Côtes.

1778. 13 Décembre. Ordonnance du Roi, a 6

T A B L E

xij concernant les Gardes-Côtes. T. III. 26

Inscriptions maritimes.

An 4. 3 Brumaire. Loi concernant l'inscription maritime. T. III. 207
 An 4. 21 Ventôse. Arrêté du Directoire-Exécutif, contenant Règlement pour l'exécution de la loi du 3 Brumaire ci-dessus. T. III. 218

Invalides.

1720. Juillet. Édit du Roi, concernant les Invalides de la Marine. T. II. 26
 1722. 12 Juillet. Déclaration du Roi, concernant l'établissement des Invalides de la Marine. T. II. 65

Marine.

An 8. 7 Floral. Règlement sur l'organisation de la Marine. T. III. 320
 An 8. 7 Fructidor. Arrêté portant que l'on continuera de verser dans la caisse des Invalides de la Marine un dixième par franc du produit des prises. T. III. 364

Marchandises.

An 3. 12 Frimaire. Loi concernant la vente des marchandises provenant des prises faites sur les ennemis et de celles venues de l'étranger. T. III. 172
 An 10. 20 Prairial. Arrêté relatif à l'entrepôt des marchandises étrangères importées par le Pont du Rhin. T. III. 480
 An 10. 2 Thermidor. Arrêté relatif à la réduction des droits de douanes sur les marchandises avariées. T. III. 498
 An 10. 11 Thermidor. Arrêté contenant dé-

DES EDITS, etc. xij
 signation des Villes où il y aura un entrepôt réel des marchandises et denrées étrangères, coloniales, etc. T. III. 506
 An 10. 14 Fructidor. Arrêté relatif à l'exportation des cordages, brais, goudrons, etc. T. III. xxiiij.

Matelots et gens de mer.

1699. 21 Septembre. Déclaration du Roi, portant défense aux Matelots d'abandonner les vaisseaux sur lesquels ils sont embarqués. T. I. 359
 1704. 18 Juin. Ordonnance du Roi, pour les Matelots des corsaires, au sujet des prises faites après avoir tiré le coup d'alarme sous pavillon étranger. T. II. 209
 1719. 25 Juillet. Ordonnance du Roi, qui fait injonction aux Capitaines des bâtimens qui se trouveront dans les Echelles du Levant et aux Ports d'Italie, de recevoir sur leurs bords les gens de mer dégradés. T. I. 279
 1722. 8 Mars. Règlement au sujet des Matelots. T. I. 299
 1728. 18 Décembre. Déclaration du Roi, concernant les salaires dûs aux équipages, les vaisseaux étant dans les pays étrangers. T. I. 202
 1734. 19 Janvier. Arrêt en interprétation de la Déclaration ci-dessus, qui défend aux Capitaines de payer aucuns loyers aux équipages, dans d'autres ports que ceux où ils auront équipés leurs navires. T. I. 205
 1732. 12 Décembre. Ordonnance du Roi, portant que les salaires des gens de mer, qui auront deserté, continueront d'être

T A B L E

xiv déposés dans les Bureaux des Classés. T. I. 359

1755. 9 Mars. Arrêt, qui confirme les privilèges des Matelots, et annulle un Arrêt du Parlement de Rouen contraire auxdits privilèges. T. I. 352

1759. 11 Juillet. Règlement, pour la police et discipline des équipages des navires marchands, expédiés pour les Colonies Françaises. T. I. 359

1759. 16 Novembre. Ordonnance du Roi, portant peines contre les gens de mer désobéissans et déserteurs. T. I. 372

1763. 6 Août. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, sur la recherche des soldes et produits d'inventaires des gens de mer qui meurent sans tester pendant leurs voyages. T. II. 369

1770. 21 Mars. Déclaration du Roi, concernant les privilèges des gens de mer. T. I. 453

1779. 3 Janvier. Ordonnance du Roi, pour augmenter de 11500 hommes le nombre des Matelots. T. III. 55

1790. 31 Décembre. Décret sur l'avancement des gens de mer. T. III. 68

1790. 31 Décembre. Décret, sur les Classes des gens de mer et Matelots. T. III. 74

1791. 3 Février. Décret, concernant les Matelots et autres gens de mer qui, aux désarmemens des Vaisseaux de l'Etat, voyageront pour retourner dans leurs quartiers. T. III. 81

An 2. 16 Pluviôse. Décret, relatif aux vétérans des Marins. T. III. 150

An 8. 14 Fructidor. Arrêté, relatif aux Marins étrangers, résidant sur le territoire de la République. T. III. 365

D E S E D I T S , e t c .

xv

Marsaille.

An 10. 6 Messidor. Arrêté, portant établissement d'un entrepôt de marchandises étrangères dans le Port de Marsaille. T. III. 495

Mousses.

1730. 10 Janvier. Ordonnance du Roi, concernant les Mousses, etc. T. I. 252

1732. 15 Août. Ordonnance, concernant l'embarquement des Mousses sur les bâtimens marchands des Ports du Ponent, T. I. 253

Navigation et Ports.

1791. 9 Août. Décret, sur la police de la navigation et des ports de commerce. T. III. 129

1793. 21 Septembre. Décret, concernant l'acte de navigation. T. III. 516

An 3. 27 Floréal. Règlement, pour déterminer l'usage du port de Flessingue. T. III. 191

An 10. 30 Floréal. Loi, relative à l'établissement d'un droit de navigation intérieure. T. IV. 462

An 10. 29 Floréal. Loi, portant établissement d'une taxe de navigation sur les canaux du Port de Cette. T. III. 479

Naufrages et échouemens.

1770. 10 Janvier. Déclaration du Roi, concernant les naufrages et échouemens. T. II. 409

Nègres.

1777. 9 Août. Déclaration du Roi, pour la

T A B L E

xvi police des Noirs, et portant défense d'en amener en France. T. I. 315

Novices.

1745. 23 Juillet. Ordonnance du Roi, concernant les Novices dans tous les Ports du Royaume. T. I. 347
1759. 12 Décembre. Ordonnance du Roi, concernant les Novices qui s'embarqueront sur les Vaisseaux du Roi. T. I. 350
An 2. 16 Pluviôse. Décret, relatif à la formation des Novices dans la Marine. T. III. 152

Patrons Pêcheurs.

1738. 16 Mai. Arrêt, qui maintient les Prud'hommes des Patrons Pêcheurs, dans les communes de Marseille, dans le droit de connaître de tous les cas concernant la police des Pêcheurs, tant français qu'étrangers. T. II. 480
1790. 8 Décembre. Décret, qui maintient les Patrons Pêcheurs de Marseille dans leurs Jurisdiction. T. III. 65

Pavillons.

An 2. 27 Pluviôse. Décret, qui supprime le Pavillon décrété, et détermine les formes du Pavillon National qui le remplace. T. III. 158

Prête - Noms.

1681. 24 Octobre. Règlement, confirmé par Lettres Patentes du 17 Janvier 1703, portant défenses à ses sujets de prêter leurs noms aux étrangers, et de faire des achats

DES EDITS, etc. xvij
simulés de bâtimens pour le compte de ces étrangers, etc. T. I. 382

Prêt aux Matelots.

1745. 1. Novembre. Ordonnance du Roi, portant défenses de ne rien prêter, pendant le cours des voyages, aux Matelots, et de former aucune action sur leur solde, etc. T. I. 24

Pêches.

1791. 9 Avril. Décret, relatif à la pêche aux bœufs et à la trainée. T. III. 83
1792. 27 Mai. Décret, qui accorde une prime pour la pêche de la baleine et du cachalot. T. III. 143
An 2. 15 Vendémiaire. Décret, relatif à la pêche du maquereau et du hareng. T. III. 148
An 6. 28 Messidor. Arrêté du Directoire-exécutif, concernant la police du droit de la pêche. T. III. 301
An 10. 9 Nivôse. Arrêté, relatif à la prime accordée pour la pêche de la baleine et du cachalot. T. III. 442
An 10. 17 Ventôse. Arrêté, relatif aux primes accordées pour l'encouragement de la pêche de la morue. T. III. 444

Pilotes Lamaneurs.

1792. 20 Juin. Décret, relatif aux Pilotes Lamaneurs. T. III. 144

Poissons salés.

1792. 16 Novembre. Décret, concernant le

T A B L E

- xvii] commerce des poissons salés. T. III. 146
 An 10. 2 Thermidor. Arrêté, concernant les droits d'entrée sur le poisson venant de l'étranger. T. III. 500
Prises ou rançon des Vaisseaux.
 1706. 27 Janvier. Règlement concernant les rançons des bâtimens pris en mer. T. II. 226
 1695. 9 Mars. Règlement, pour l'instruction et jugement des prises. T. II. 231
 1710. 30 Août. Règlement, sur les pillages des prises. T. II. 239
 1744. 23 Avril. Règlement, pour l'établissement d'un Conseil des prises. T. II. 234
 1757. 15 Mars. Arrêt, portant Règlement pour les marchandises des prises. T. II. 262
 1758. Septembre. Edit du Roi, portant suppression à perpétuité du droit du dixième sur les prises et conquêtes faites en mer, attribué à la charge d'Amiral. T. I. 51
 1778. 28 Mars. Ordonnance du Roi, concernant les prises faites par les Vaisseaux de Sa Majesté. T. I. 21
 1778. 19 Juillet. Règlement, pour l'établissement du Conseil des prises, et la forme d'y procéder. T. I. 33
 1778. 27 Août. Arrêt, portant Règlement sur les prises, etc. T. II. 276
 An 4. 8 Floréal. Loi, qui prescrit la forme de procéder sur les appels en matière des prises. T. III. 223
 An 6. 26 Vendémiaire. Loi, qui détermine la manière de se pourvoir contre les décisions du Conseil-exécutif provisoire en matière de prises. T. III. 264

D E S E D I T S , e t c .

- xix
 An 6. 27 Ventôse. Loi, relative à la manière de procéder en matière de prises maritimes en pays neutres ou alliés. T. III. 284
 An 6. 4 Prairial. Loi, relative aux délais pour l'instruction et le pourvoir en cassation contre les jugemens en matière de prises maritimes. T. II. 286
 An 6. 4 Prairial. Loi, qui assujettit les neutres à fournir caution pour l'exécution des jugemens définitifs pour les prises maritimes. T. III. 289
 An 8. 26 Ventôse. Loi, relative aux contestations sur la validité des prises maritimes. T. II. 311
 An 8. 6 Germinal. Arrêté des Consuls, portant création d'un Conseil des prises. T. III. 312
 An 8. 14 Germinal. Arrêté des Consuls, portant nomination des membres du Conseil des prises. T. III. 320
 An 9. 9 Ventôse. Arrêté, relatif aux prises faites par les Vaisseaux et autres Bâtimens de l'Etat. T. III. 367
 An 10. 5 Brumaire. Arrêté, relatif à la restitution des prises faites sur le Portugal. T. III. 399
Propriétaires.
 1717. 18 Janvier. Ordonnance du Roi, portant obligation aux Français de se défaire de la part qu'ils peuvent avoir avec des étrangers sur les bâtimens. T. I. 365

Quarantaine.

- An 6. 7 Messidor. Arrêté du Directoire-exécutif, concernant la quarantaine des bâ-

timens dans les ports de la Méditerranée. T. III. 300

Tabac.

An 10. 29 Floréal. Loi, relative au droit d'entrée sur les Tabacs en feuille venant de l'étranger. T. III. 457

Traité de Paix et de Commerce.

1778. 6 Février. Traité d'amitié et de commerce avec les Etats-Unis d'Amérique, T. III. 1

An 3. 25 Pluviôse. Traité de paix avec le Grand Duc de Toscane. T. III. 175

An 3. 8 Prairial. Traité de paix avec le Roi de Prusse. T. III. 177

An 3. 8 Prairial. Traité de paix avec la République des Provinces-Unies. T. III. 184

An 3. 28 Thermidor. Loi, qui ratifie l'article additionnel au Traité conclu avec la Régence de Tunis. T. III. 198

An 3. 14 Thermidor. Traité de paix avec le Roi d'Espagne. T. III. 199

An 4. 30 Floréal. Traité de paix avec le Roi de Sardaigne. T. III. 225

An 4. 28 Thermidor. Traité de paix avec le Duc de Wurtemberg et Teck. T. III. 233

An 4. 21 Fructidor. Traité d'alliance offensive et défensive entre la République Française et le Roi d'Espagne. T. III. 239

An 5. 3 Brumaire. Traité de paix avec le Roi des Deux-Siciles. T. III. 248

An 5. 28 Brumaire. Traité de paix avec le Duc de Parme. T. III. 255

An 5. 10 Floréal. Traité de paix avec le Pape. T. III. 266

DES EDITS, etc. xxi

An 6. 28 Frimaire. Traité de paix avec l'Empereur d'Allemagne. T. III. 273

An 6. 27 Ventôse. Traité de paix avec la République Cisalpine. T. III. 291

An 6. 27 Ventôse. Traité de commerce avec la République Cisalpine. T. III. 296

An 9. 25 Ventôse. Traité de paix définitif avec l'Empereur d'Allemagne. T. III. 382

An 10. 18 Brumaire. Proclamation sur la paix générale. T. III. 396

An 10. 15 Frimaire. Convention conclue entre la République Française et les Etats-Unis d'Amérique. T. III. 400

An 10. 15 Frimaire. Traité de paix avec le Roi des Deux-Siciles. T. III. 423

An 10. 17 Frimaire. Traité de paix avec l'Electeur Palatin de Bavière. T. III. 427

An 10. 18 Frimaire. Traité de paix avec l'Empereur de Russie. T. III. 433

An 10. 19 Frimaire. Traité de paix avec le Prince Régent du Portugal. T. III. 437

An 10. 30 Floréal. Traité de paix avec le Roi de la Grande-Bretagne. T. III. 465

An 10. 6 Messidor. Traité de paix entre la République Française et la Sublime Porte-Ottomane. T. III. 508

An 10. 29 Messidor. Lettre de Bonaparte au Dey d'Alger, pour demander réparation des griefs dont la République Française avait à se plaindre, et réponse du Dey d'Alger, qui donne pleine et entière satisfaction. T. III. 512

Tribunaux de Commerce.

An 3. 28 Nivôse. Loi, qui autorise les Tribunaux de Commerce à nommer d'office des Arbitres pour la décision des con-

xxij
T A B L E

restations en augmentation de fret. T.
III 174

Vaisseaux Neutres.

1778. 26 Juillet. Règlement, concernant la navigation des vaisseaux neutres en temps de guerre. T. II. 200

Visites des Bâtimens.

1770. 10 Janvier. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant les visites à faire à bord des navires. T. I. 413

1771. 21 Juin. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne la visite des bâtimens lors de leurs entrée, sortie et relâche. T. I. 418

Fin de la Table.

Nota. Au moment de l'impression de la dernière feuille de ce troisième Volume, ont paru les deux Arrêts suivans :

ARRÊTÉ qui prescrit des formalités relatives à l'Entrepôt de diverses denrées coloniales. Du 7 Fructidor, an 10.

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre des finances; vu l'art. IV de l'arrêté du 3 thermidor, qui accorde la faculté de l'entrepôt à des denrées et productions des colonies françaises; vu aussi l'arrêt du conseil du 6 mai 1738, concernant le même objet,

Arrêtent :

A R T I C L E P R E M I E R.

Les négocians et autres qui déclareront en

D E S E D I T S , e t c . xxij
entrepôt les sept espèces de denrées des colonies françaises dénommées au n.º 1er. du tarif annexé à l'arrêté du 3 thermidor dernier, et sujets aux droits de consommation, seront tenus de déclarer aux bureaux des douanes, avant l'entrée en entrepôt, les magasins où ils renfermeront leurs marchandises, et de faire leur soumission de les représenter en même quantité et qualité toutes les fois qu'ils en seront requis; avec défenses de les changer de magasin, sans déclaration préalable et permis spécial de la douane, à peine de payer immédiatement les droits en cas de mutation non autorisée, et du double droit dans le cas de soustraction absolue. 2.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Le premier Consul, signé Bonaparte. Par le premier Consul : le secrétaire d'état, signé Hugues B. Maret. Le ministre des finances, signé Gaudin.

ARRÊTÉ relatif à l'exportation des Cordages, Bras, Goudrons, Résines, aux droits d'entrée des Cûirs, des Confitures, et à la prohibition des Mélasses venant de l'étranger. Du 14 Fructidor, an 10.

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre des finances; le conseil d'état entendu. Arrêtent :

A R T I C L E P R E M I E R.

Les cordages neufs de fabrique française, goudronnés et non goudronnés, pourront être

xxiv *TABLE DES EDITS, etc.*

expertes en payant, à la sortie, le simple droit de balance du commerce.

2.

Les brais secs et gras, les goudrons et résines du crû français, pourront être exportés en payant, à la sortie, les droits suivants :

- 1^o. Exportés par navires français . . . 25 c. } par 5
- 2^o. Exportés par navires étrangers . . . 50 . } myriagr.

3.

Les cuirs secs en poil, venant de l'étranger, ne seront assujettis, à leur entrée, qu'au droit de vingt-cinq centimes, comme ceux venant des colonies françaises.

4.

Les combustibles venant de l'étranger seront assujettis au droit d'entrée de trente-cinq francs par cent myriagrammes.

5.

Les mélasses provenant des colonies étrangères sont prohibées.

6.

Les ministres des finances et de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Le premier Consul, signé Bonaparte. Par le premier Consul : le secrétaire d'état, signé Hugues B. Maret. Le ministre des finances, signé Gaudin.



L O I S ET RÈGLEMENS CONCERNANT LA MARINE.

T R A I T É

D'Amitié et de Commerce, conclu entre le Roi et les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, le 6 Février 1778.

Le Roi, etc.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura une paix ferme, inviolable et universelle, et une amitié vraie et sincère entre le Roi très-chrétien, ses héritiers et successeurs et entre les Etats-Unis de l'Amérique, ainsi qu'entre les sujets de Sa Majesté très-chrétienne.

Tome III. A